

## PROCES VERBAL

---

L'an deux mille vingt, le vingt et un octobre à 18h00, s'est réuni le comité syndical du Syndicat Mixte Artois Valorisation, sous la présidence de Monsieur Thierry SPAS

**Présents** : Ernest AUChart ; Alain BARTIER ; Guy BRAS ; Damien BRICOUT ; Philippe CANLER ; Philippe CARTON ; Dominique DELATTRE ; Cédric DELMOTTE ; Nicolas DESFACHELLE ; Nicolas KUSMIEREK ; Didier LEDHE ; Jean- Paul LEBLANC ; Michel MATHISSART ; Jacques NICK ; Jérôme PALISSE ; Mélanie PAWLAK ; Jean-Claude PLU ; Reynald ROCHE ; Michel SEROUX ; Thierry SPAS ; Jean-Luc TILLARD ; Philippe VIARD

### **Excusés et état des pouvoirs :**

Jean-Claude BLOUIN	donne pouvoir à	Reynald ROCHE
Jean-Jacques COTTEL	Donne pouvoir à	Michel MATHISSART
Gérard DUE	donne pouvoir à	Thierry SPAS
Freddy FOURNIER	donne pouvoir à	Nicolas DESFACHELLE
Frédéric LETURQUE	donne pouvoir à	Cédric DELMOTTE
Didier MICHEL	donne pouvoir à	Dominique DELATTRE)

**Absent** : Pierre ANSART ; Bernard BRONNIART ; Alain CAYET ; Michel FLAHAUT ; Bernard MILLEVILLE ; Françoise ROSSIGNOL ; Vincent THERY ; Alain VAN GHELDER ; Gérard NICOLLE ; Eric POULAIN ; Daniel TABARY ; Christian THILLIEZ ; Véronique THIEBAUT

---

## ORDRE DU JOUR

- I. **Approbation du compte rendu de la séance du 21 octobre 2020**
- II. **Projets de délibérations**

### INSTANCES

1. Désignation des Vice-Présidents des commissions du Syndicat Mixte
2. Frais de représentation du Directeur Général des Services
3. Modification du règlement intérieur

### RESSOURCES HUMAINES

1. Protection sociale complémentaire / Volet santé mandat et adhésion à la convention de participation du centre de gestion du Pas-de-Calais.
2. Protection sociale complémentaire / Volet prévoyance mandat et adhésion à la convention de participation du centre de gestion du Pas-de-Calais
3. Comité des œuvres sociales (COS) : subvention complémentaire
4. Convention avec l'association Regain
5. Convention avec l'association Air

### FINANCES

1. Débat d'orientation budgétaire
2. Remise gracieuse – versement de loyer

**Thierry SPAS :**

Bonjour à tous et bienvenue à ce comité syndical. Nous sommes donc réunis en visio-conférence, de ce fait, si vous souhaitez prendre la parole soit vous la demandez en allumant le micro, soit vous sélectionnez l'icône en appuyant sur les trois petits points de l'écran.

Comme secrétaire de séance, je propose de désigner Monsieur Guy BRAS.

Etant donné que ce Comité se déroule en visioconférence, nous devons désigner un agent auxiliaire de séance, je vous propose Louise GOMMEAUX., qui prépare également nos séances et projets de délibérations.

Je voulais vous indiquer les dates des prochains comités syndicaux. En 2021, il y aura donc un comité syndical le 17 février, où nous voterons le budget primitif, puis il y aura un comité le 16 juin, un autre le 6 octobre et le dernier aura lieu le 15 décembre. Voilà pour les quatre comités syndicaux jusqu'en 2021.

Nous allons passer à l'approbation du compte rendu de la séance du Comité ayant eu lieu 21 octobre 2020, pour rappel le secrétaire de séance était Monsieur Philippe CARTON.

Avez-vous des remarques particulières ?

Nous pouvons donc à présent passer au second point de l'ordre du jour et l'examen des délibérations. Vous avez tous reçu les projets de délibérations.

Les trois premières délibérations concernent les instances.

**Délibération n°1**

La première délibération est l'installation officielle des Vice-Présidents au sein de nos 7 commissions permanentes. Ces commissions concourent au bon fonctionnement du syndicat, à la préparation de ses décisions et à leur mise en œuvre. Elles ont un rôle de proposition, de réflexion mais aussi de suivi et d'évaluation de l'activité.

Le Président du Syndicat mixte est Président de droit de chacune des commissions. Toutefois chaque commission est composée d'un Vice-Président qui peut les convoquer et les présider si le Président est absent ou empêché.

Après accord au sein de chacune des commissions, je propose au Comité la désignation suivante des Vice-Présidents pour chacune d'entre-elles :

- Commission des Finances : M. Michel SEROUX
- Commission Collectes : M. Reynald ROCHE
- Commission Communication, Sensibilisation et Relations aux usagers : Mme Véronique THIEBAUT
- Commission Etudes et Prospectives : M. Damien BRICOUT
- Commission Des Ressources Humaines : M. Dominique DELATTRE
- Commission Etudes et Travaux : M. Michel MATHISSART
- Commission Valorisations : M. Gérard DUE

Avez des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie, cette délibération est adoptée.

### Délibération n°2

La seconde délibération est relative aux frais de représentation du Directeur Général des Services, Monsieur Arnaud DUCATEZ.

Ces frais sont destinés à couvrir les charges liées à la mission de représentation supportées pour le compte de notre établissement employeur et que le remboursement s'effectue sur présentation des pièces justificatives. Le remboursement de ces frais ne constitue pas un complément indemnitaire. En fait, cette délibération concerne essentiellement les frais engagés à l'occasion de déplacements, par exemple lors du Congrès d'AMORCE.

Ces frais sont inscrits sur la ligne budgétaire au compte 6536.

Considérant les différents événements programmés en 2021, par exemple, le congrès Amorce du 13 au 15 octobre 2021, il est proposé d'inscrire 2000 euros pour l'exercice budgétaire 2021.

Avez-vous des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ?

On considère que cette délibération est adoptée.

### Délibération n°3

La troisième délibération concerne des modifications du règlement intérieur.

A la suite des modifications intervenues en septembre et au contrôle de légalité de la Préfecture, celle-ci nous a suggéré quelques nouvelles modifications afin de faciliter notamment certaines procédures internes, comme par exemple la suppression ou la création de commissions ; ou encore la mise en pratique de la loi de décembre 2019 relative à la loi « Engagement dans la vie locale et proximité ».

Vous retrouvez le détail des modifications dans la délibération 2020-12-03 et le règlement intérieur en annexe n°1 de votre cahier de délibérations. Parmi ces changements, il y a la suppression de l'article 3 qui dispose que le « Président peut demander le jour-même du comité d'être autorisé par le Comité à rajouter à l'ordre du jour initial des nouveaux points à débattre », afin de ne pas contrevenir au droit d'information des délégués. Ensuite, la modification des articles 2 et 18 suite à la loi n°2019-1461 créant un véritable droit à l'information pour les conseillers communautaires des EPCI membres du SMAV ; puis la modification de l'article 21-1 relatif au délai de dépôt des questions orales. Et enfin, la modification de l'article 29-2 énumère la liste des commissions permanentes, or la Préfecture nous a fait remarquer qu'il ne fallait pas figer leur existence dans le règlement intérieur afin de faciliter leur suppression ou création au cours des différents mandats.

Voilà donc les remarques à la suite du contrôle de légalité de la Préfecture.

Avez-vous des questions quant à cette délibération ? Qui vote contre ? qui s'abstient ?

Je vous remercie, nous adoptons cette délibération.

Nous en avons fini avec les délibérations concernant les instances. Les cinq prochaines délibérations touchent aux ressources humaines, de ce fait je vais laisser Monsieur Dominique DELATTRE, Vice-Président aux RH, vous les présenter.

**Dominique DELATTRE** : Bonsoir à toutes et tous, Alors concernant les Ressources Humaines, nous avons donc cinq délibérations.

#### Délibération n°4 et n°5

Les délibérations n°4 et n°5 concernent des prestations de mutuelle santé et mutuelle prévoyance. Concernant la délibération n°4 vous avez eu le détail des participations que fait le SMAV à ses agents. Pour information, précédemment il n'y avait pas de mutuelle proposée aux agents, c'est une nouveauté et une belle progression sociale à mon sens.

La mutuelle retenue est la MNT. Vous avez les participations accordées au SMAV par agent qui s'échelonnent de 15 à 24 euros. Auparavant, il y avait une participation linéaire de 22 euros.

Avez-vous des questions sur cette délibération ?

**Jérôme PALISSE** : Bonjour, j'ai une question. Au niveau du remboursement, on se situe comment au niveau de la MNT ? Ce que vous avez présenté avec les 15 euros, est-ce un remboursement sur le minimum ou au niveau de la majoration ?

**Dominique DELATTRE** : 15,20 euros est la cotisation mensuelle et la participation du SMAV est de 15 euros.

**Jérôme PALISSE** : Oui, mais il y a plusieurs catégories de remboursement, mais l'agent peut choisir la formule qu'il souhaite ?

**Dominique DELATTRE** : Si vous avez le tableau sur les yeux, il y a plusieurs formules. J'ai pris en exemple la formule de base à 15.20 euros, ensuite il y a la formule essentielle et enfin la formule renforcée. Selon la formule choisie, il y a une participation du SMAV différente.

**Erika MARTIN** : Par exemple, pour la formule renforcée pour un agent seul de moins de trente ans, sa cotisation est de 44.30 euros et il aura de la part du SMAV une participation de 20 euros.

**Dominique DELATTRE** : Avez-vous d'autres questions ? Nous passons au vote : qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, cette délibération est adoptée.

La délibération suivante concerne le volet prévoyance santé. Auparavant, il y avait une prévoyance santé proposée qui était Sofaxis, sous Apréva. Cette mutuelle santé était commune entre la CUA et le SMAV mais les deux établissements ont ensuite choisi des assureurs différents. Là aussi il y a une modification dans la participation du SMAV, car précédemment cette participation augmentait avec le niveau de traitement des agents ce qui n'est plus le cas. Il y a donc une plus grande équité entre agents.

Les participations du SMAV pour le volet prévoyance et le volet santé n'engendrent pas des dépenses supplémentaires.

Avez-vous des questions ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?  
Je vous remercie, cette délibération est adoptée.

#### Délibération n°6

Cette délibération porte sur la participation du SMAV au Comité d'œuvres Sociales (COS). La délibération est intitulée subvention complémentaire car les subventions sont votées en deux fois : une en février et une en fin d'année.

Pour rappeler l'historique : le COS du SMAV est en commun avec la CUA. Il est co-présidé par les Vice-Présidents en charge des ressources humaines Emmanuelle Lapouille-Flageolet et moi-même. Le COS

adhère à une association qui vient en aide et propose des activités, ainsi qu'une assistance morale et financière aux agents par le biais d'une structure qui va changer aussi au 1<sup>er</sup> janvier car le COS a choisi d'adhérer à Plurélya et non plus le CNAS. Chaque agent peut adhérer à hauteur de 15 euros par an. Les prestations accordées par le COS comme la billetterie, des avantages culturels, des séjours vacances, des bourses étudiants, des secours exceptionnels, ça arrive malheureusement et aussi quelques manifestations comme la pêche ou la chasse. Ce qui est important aussi ce sont les réservations en crèche. Voilà, pour résumer sur le COS.

Le calcul de la cotisation se fait par rapport à la masse salariale de l'année n-2 donc 2018 où un taux de 1.1% est appliqué. En février vous avez voté une subvention d'environ 96 000 euros. Cette seconde délibération concerne notre participation à la rémunération de la secrétaire du COS en commun avec la CUA, Madame Leroux.

Avez-vous des remarques ? Est-ce que clair pour vous ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?  
Je vous remercie.

Juste une précision, les élections du COS ont eu lieu le 20 novembre dernier et il y a trois élus représentants du SMAV : Messieurs JACMAIRE, RIGAUX et ANCELIN. Je tenais à le préciser.

#### Délibération n°7 et 8

La délibération n°7 concerne le renouvellement d'une convention que nous avons avec Regain. Cette convention était passée pour trois ans et arrive donc à terme au 31 décembre 2020.

Il vous est proposé de la renouveler pour un an. Cela nous permet d'avoir recours à des ateliers d'insertion, de faire travailler des personnes un peu éloignées du travail et nous donne un peu de souplesse à la fois au centre de tri des emballages et dans les recycleries, principalement pour la logistique et le rangement des dépôts.

Avez-vous des questions ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.

Et la dernière délibération, en ce qui me concerne, est relatives à la collecte des encombrants sur rendez-vous avec l'association AIR, qui assure des prestations de service uniquement sur le territoire de la Communauté de Communes du Sud Artois. La prestation est facturée mais est comprise dans la redevance de la CCSA dont la part est de deux euros par habitant. Nous vous proposons de renouveler cette convention avec AIR pour une année.

Avez-vous des questions ? Des oppositions ? Cette délibération est donc adoptée.

**Thierry SPAS** : Nous en avons fini avec les délibérations concernant les ressources humaines. Nous allons à présent aborder le thème des finances. Je vais donc passer à la parole à Michel SEROUX, Vice-Président délégué aux Finances.

**Michel SEROUX :**

**Délibération n°9**

Nous allons à présent aborder le débat et le rapport d'orientation budgétaire. Vous avez reçu le rapport dans votre fichier Kbox, en annexe du cahier de délibérations.

Nous allons à présent aborder le débat et le rapport d'orientation budgétaire. Je vais vous présenter ce rapport qui a pour but d'informer le Comité Syndical de la situation économique, juridique et financière de l'Établissement et d'éclairer les choix du Comité Syndical préalablement au vote du Budget Primitif. Vous le savez, c'est une obligation maintenant.

D'abord, quelques éléments de contexte, notamment économiques. La crise du coronavirus provoquera sans doute un net recul de la croissance française. Une récession de -10% du PIB est attendue pour 2020 et un déficit public de 10,2%. L'impact de cette crise, d'une ampleur inédite, a conduit au déploiement de nombreuses mesures d'urgence dès 2020 dont le plan « France Relance », avec une aide de 100 Md€ dont 40 Md€ de contributions européennes.

Par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et en introduisant un dispositif d'encadrement du ratio d'endettement, l'État entend optimiser le niveau d'autofinancement des collectivités territoriales et s'assurer de la soutenabilité financière du recours à l'emprunt par les collectivités.

Parmi les principales mesures budgétaires et fiscales de la Loi de Finances pour 2021, on retrouve une volonté de soutenir le développement de l'économie circulaire et d'orienter les choix d'investissement pour « une croissance verte ».

En matière de gestion des déchets, plusieurs récentes loi ont ou auront des impacts sur notre économie. Nous vous présentons dans ce rapport le Plan National Déchets qui expose les principaux objectifs et orientations en ce domaine, avec notamment la loi relative à la transition énergétiques et pour la croissance verte, et la feuille de route pour l'économie circulaire.

Parmi ces principaux objectifs, fixés par des directives européennes, on peut notamment retrouver la réduction de la quantité de déchets ménagers et assimilés produits par habitant, la valorisation sous forme de matière à hauteur de 70% pour les déchets du secteur du BTP ou encore des objectifs chiffrés de recyclage de certaines matières comme le plastique d'emballage et la généralisation du tri à la source des déchets organiques à partir de 2025.

Plus récemment, c'est la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'économie circulaire en date de février 2020 qui entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin d'en limiter les déchets et préserver les ressources naturelles.

Les fortes évolutions de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes dont nous parlons depuis plus de 10 ans sont désormais effectives et impactent dès maintenant nos organisations budgétaires et nous imposent des choix rapides. En effet les premiers calculs montrent une dépense en hausse de plus d'1 M €HT sur les 5 prochaines années sur le poste TGAP si nous maintenons les filières d'aujourd'hui et malgré des performances actuelles de notre établissement déjà remarquables.

Maintenant que le contexte est posé, laissez-moi vous présenter les orientations budgétaires du SMAV.

Depuis le travail de fond démarré en 2015 suite aux audits financiers et fiscaux réalisés par les Cabinets Klopfer et Taxène (Altra Consulting aujourd'hui), les activités du SMAV sont gérées par le biais d'un

budget unique établi selon la nomenclature M14. Nos 2 anciens budgets, collecte et valorisation, sont désormais fusionnés en un seul budget unique.

Le caractère « Industriel et Commercial » de l'établissement ne s'exprime donc plus par son organisation budgétaire. En effet, le SMAV est classé dans la catégorie des Services Publics Administratifs (SPA), ceci essentiellement en raison de la nature du financement principal de ses activités, la TEOM perçue par ses trois adhérents.

En revanche, une solution innovante a été retenue pour traiter la question de la récupération de la TVA.

L'indicateur retenu par les services fiscaux est le taux de valorisation matière et organique, principal curseur de mesure de la performance technique de l'établissement et indicateur principal de la loi de transition énergétique.

Le calcul du taux de récupération de la TVA se fait donc depuis 2018 sur la base du taux de valorisation calculé selon la méthode officielle de l'ADEME. Ce taux de récupération change donc tous les ans sur la base des résultats de l'année n-1.

### Concernant les dépenses et recettes en grandes masses :

En 2020, les dépenses de fonctionnement s'établissent ainsi :

- 47% de charges à caractère général (chapitre 011) avec près de 40% pour financer les coûts de traitement, puis les carburants, les locations et entretiens des véhicules et les assurances...
- 42% de charges de personnels
- 9 % de charges d'amortissement
- 1,3 % de charges pour les intérêts de la dette

Les recettes de fonctionnement sont globalement réparties ainsi :

- 40 % de contributions à l'habitant
- 35 % de facturation des tonnes traitées
- 12 % des recettes des Eco-Organismes
- 5,5 % des ventes de matières
- 5 % de la réalisation de prestations de services

### Concernant les ressources humaines :

Le SMAV compte 262 agents dont 87 % de fonctionnaires. L'Etablissement poursuit son effort de maîtrise de la masse salariale en limitant les recrutements et en tentant de redéployer les effectifs via des mobilités internes. Il est à noter que ce travail entamé depuis quelques années maintenant appelle désormais un accompagnement et une structuration méthodologique plus pointue.

La période de transition dans laquelle nous nous trouvons nous impose une grande prudence en matière de gestion des effectifs. L'ouverture des nouvelles consignes de tri à l'ensemble des emballages en plastique, la réorientation de notre centre de tri des emballages et les réflexions sur les



modes de gestion des recycleries ou des activités liées aux professionnels sont autant de projets qui impacteront inévitablement l'organisation des services et la structuration des effectifs.

L'orientation budgétaire prévisionnelle fixe la progression pour l'exercice 2021 à - 6% de la masse salariale du personnel du SMAV par rapport au Compte Administratif Anticipé 2020 qui intègre le versement de la prime « Covid ».

Ensuite, un point sur le plan pluriannuel d'investissement. Ce plan permet de planifier les différentes interventions et projets que nous entendons poursuivre ou commencer en 2021.

Vous retrouvez dans le rapport, le tableau présentant une vingtaine de projets. Je ne vais pas vous les détailler ce soir, mais on peut retrouver par exemple la construction du technocentre de la méthanisation ; ou encore la construction de la nouvelle déchèterie d'Avesnes-le-Comte.

Concernant l'impact des nouveaux emprunts, en termes de durée, nous avons pris l'option de faire coïncider la durée des prêts avec la durée d'amortissement des nouvelles acquisitions. Cependant, tous ces nouveaux emprunts vont avoir un impact assez important sur les finances du SMAV. Ces emprunts prennent de l'importance et augmentent les échéances jusqu'en 2024. Nous prévoyons une évolution du remboursement du capital qui passe à 2 200 000 cette année à 2 700 000 en 2025.

Il faut souligner que le niveau des taux d'intérêts est historiquement bas, ce qui nous permet de maîtriser l'impact du remboursement.

Le quatrième point de ce rapport concerne la structure et la gestion de la dette. Le nombre d'emprunts actifs à ce jour est de 12 répartis sur 5 établissements. Il y a un treizième emprunt qui arrivera en fin d'année concernant l'achat des premières bennes à ordures fonctionnant au gaz. Un emprunt va se terminer en 2021 ce qui permettra de diminuer l'annuité sur 2021.

La situation de la dette est saine et ne comporte pas de risques. Trois emprunts sont catégorisés sur la charte Gissler (de bonne conduite des emprunts) en B1 et l'ensemble de nos 9 autres contrats sont classés A.

Deux prêteurs principaux se répartissent l'encours : la Banque Postale et la CAFIL (société française d'investissement qui a remplacé l'ancienne banque DEXIA). Il reste des emprunts chez DEXIA et au crédit agricole. L'emprunt pour les nouvelles bennes d'ordures ménagères a été conclu avec la banque ARKEA (Crédit Mutuel de Bretagne), qui rejoint le SMAV en tant que prêteur et permet de diversifier notre panel de prêteur.

Enfin, le dernier point de ce rapport touche aux données d'entrée du débat d'orientation budgétaire.

Il convient de revenir sur l'impact de la crise sanitaire et les différentes dépenses imprévues auxquelles nous avons dû faire face, par exemple :

- l'achat de matériel de protection qui nous a coûté 90 000 € ;
- les pertes d'exploitations liées aux collectes des pros : - 125 000 € ;
- le versement de la prime covid, ect ...

Vous retrouvez le détail dans le rapport. On estime à 478 134 € l'impact de la crise sur le budget du SMAV.

Les orientations ont été données par le Président Spas lors du comité d'installation du 9 septembre 2020.

Nous envisageons de construire le Budget Prévisionnel 2021 en :

- n'augmentant pas les tarifs des adhérents
- absorbant les évolutions :
  - à la hausse de la TGAP
  - à la baisse de la reprise des matières
  - de l'inflation
  - à la hausse des prix de traitement
- reconstituant notre fond de roulement sur le mandat : 300 000 €/an de résultat d'exercice à capitaliser sur 6 ans

Afin de répondre à cette commande, nous devons diminuer les dépenses de fonctionnements (chapitre 011 et 012) et maintenir un bon niveau de recettes en :

- étant très vigilants sur les prestations de services non financées
- conservant un taux de remplacement des personnels proche de 1 et travailler sur la diminution de l'absentéisme
- améliorant la valorisation globale, le tri à la source (porte à porte et apports volontaires), la prévention et la performance des déchèteries en matière de valorisation
- mettant en œuvre rapidement les pistes de l'étude d'optimisation en cours, notamment les orientations à court terme

A ce stade de la préparation budgétaire, il faut prévoir 6% de réduction sur les dépenses de personnels et 7% de diminution des dépenses courantes de fonctionnement par rapport à l'année 2020. Un point d'attention est à porter sur le chapitre 012 car généralement nous prévoyons environ 1 % d'augmentation pour absorber la GVT (glissement vieillesse technicité), mais cela fait deux ans que nous diminuons cette ligne.

Il est stratégique de maintenir le niveau des recettes des Eco-Organismes, notamment celui de Citéo, l'Eco-organisme des emballages et des papiers. Nous ne pouvons pas nous passer du soutien de transition dont le versement est conditionné à la mise en œuvre d'optimisation technico-économiques.

L'étude d'optimisation est stratégique sur ce point, à la fois sur les actions qui seront réalisées mais aussi par le fait que les Eco-Organismes conditionnent les versements à l'atteinte de résultats ambitieux. Ceux-ci conditionnent le maintien des niveaux de recettes qui représente actuellement entre 2.6 et 2.7 millions d'euros par an.

Un point qui avait été important dans le rapport de la Chambre des Comptes, c'est la reconstitution du fond de roulement sur le mandat. Nous envisageons de capitaliser 300 000 euros par an, ce qui représente 1 800 000 euros sur le mandat et correspond à deux fois la masse salariale mensuelle.

Ensuite, autre point sur lequel le SMAV doit travailler : la réflexion sur les modes de gestion de certaines activités comme par exemples la gestion des services aux professionnels ou la gestion des recycleries.

Le tableau en page 20 du rapport présente la répartition des recettes issues de nos trois adhérents. Dans cette présentation, Celles-ci resteraient inchangées par rapport à 2020.

Le dernier tableau du rapport présente la prospective 2021 avec les recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Bien, avez-vous des questions sur ce rapport d'orientation budgétaire ?

**Guy Bras** : Oui j'ai une remarque. Je vois qu'il y a un plan d'investissement extrêmement ambitieux. Ce plan d'investissements ne peut se faire que si on a des dépenses en fonctionnement qui vont baisser, vous avez placé la barre très haute puisqu'en fait la masse salariale de moins 6%, des charges à caractère général de moins 7%, c'est indispensable mais au niveau investissement, si par malheur nous n'arrivons pas à obtenir ces baisses de charges de fonctionnement il faudra revoir le plan d'investissements.

**Michel SEROUX** : Ce point sur les investissements avait été débattu lors des précédentes réunions. C'est une programmation sur une certaine durée, ce sont des investissements prévus depuis un certain temps. Effectivement, c'est peut-être ambitieux néanmoins c'est nécessaire.

**Guy BRAS** : Je n'en doute pas mais la réglementation bouge énormément, et on le subit. Par exemple avec le traitement des ordures ménagères et la séparation des matières organiques à faire avant 2025. Je pense qu'il manque un peu d'argent pour mettre en place ce genre de réglementation. Avez-vous commencé à travailler sur ce sujet ?

**Michel SEROUX** : Evidemment, Monsieur BRAS, nous avons réfléchi ces points et l'étude d'optimisation de la gestion des déchets est en cours et n'a pas encore produits les scénarios sur lesquels nous devons nous positionner, mais il y a des marges de manœuvres.

**Thierry SPAS** : un PPI est un document qui donne nos orientations à un instant T mais qui peut évoluer. Vous parlez de « séparation de la matière organique », en fait vous parlez du texte qui imposerait la collecte séparée des biodéchets à l'horizon 2025, une gestion à la source des biodéchets. Ce n'est pas forcément une question de collecte qui imputerait forcément les coûts de fonctionnement, voire d'investissement de notre Etablissement. D'autres pistes, complémentaires, peuvent être envisagées comme les micros-collectes et le compostage de proximité.

Pour votre information, j'ai eu une discussion très intéressante lors du conseil d'administration du Cercle National du Recyclage, le gros problème est que légalement, il n'y a pas de définition du « biodéchets », et on ne sait pas si nous parlons de la partie fermentescible des ordures ménagères et/ou si on y intègre aussi les déchets verts. Donc nous avons pris le problème à l'envers : avant de vérifier si les établissements étaient capables de gérer éventuellement la séparation des biodéchets en collecte, on l'a imposé aux particuliers et puis les établissements doivent se débrouiller. Je pense, que ce soit du côté du réseau AMORCE, qui est très actif du côté des parlementaires ou du côté du Cercle National du recyclage, la bronca est en train de monter, afin de savoir ce que la loi entend par biodéchets. Avez-vous des observations ?

**Cédric DELMOTTE** : Je te rejoins Thierry par rapport à ce que tu dis sur AMORCE, un peu comme ils ont réussi à faire remonter les informations au moment de la consigne sur les bouteilles plastiques, ils sont en train de prendre les choses un peu « à bras le corps », notamment sur les questions de collecte, à court terme. Je voulais revenir, Michel (SEROUX), sur les 6% au niveau baisse de personnel, cela concerne la mandature ?

**Michel SEROUX** : Non, ces 6% concerne cette année. Il est évidemment, nous ne sommes pas rentrés dans les détails, mais cela concerne les départs en retraite, les gens qui ne seront pas remplacés. On souhaite également au niveau de la réorganisation d'avoir moins d'absentéisme, nous sommes en train de l'étudier.

**Cédric DELMOTTE** : D'accord, je voulais m'en assurer car cette année, ils ont fait partie des services aussi sur le front quasiment tout le temps durant la crise sanitaire.

**Michel SEROUX** : Oui et on a joué le jeu, avec la prime COVID notamment.

**Cédric DELMOTTE** : Oui tout à fait, et c'est très bien.

**Michel SEROUX** : Il n'y a pas d'animosité à ce niveau-là, mais il faut être vigilants. Tout cela est calculé.

**Jean-Luc TILLARD** : Bonjour, puis-je poser une question ? Je voudrais savoir quel était le fond de roulement auparavant, celui de 2018/2019 ? Celui qui avait été critiqué par la Chambre Régional des Comptes ?

**Michel SEROUX** : Le fond de roulement aujourd'hui est de 3 millions d'euros, mais il reste un peu plus de 1 M de régularisation de TVA à traiter. C'est 3 millions d'euros mais nous avons fait de gros investissements depuis 7/8 ans et il reste encore à finaliser certains investissements, par exemple je pense au SELECTROM, au déploiement des déchèteries, tout cela a impacté le budget.

**Jean-Luc TILLARD** : S'il est à 3 millions, cela veut dire que la Chambre Régional des Comptes qui veut qu'on augmente avec 1,8 millions, en tout cela représente 4,8 millions d'euros ?

**Michel SEROUX** : Oui c'est cela, dans ces eaux-là.

**Jean-Luc TILLARD** : Qu'on le veuille ou non, pour atteindre cet objectif, aussi bien au niveau des dépenses de fonctionnement que du programme d'investissement, cela ne sera pas facile.

**Michel SEROUX** : Je n'ai jamais dit que cela serait facile. C'est peut-être ambitieux mais on devrait pouvoir y arriver.

**Thierry SPAS** : Je vous avais annoncé le 9 septembre que les deux prochaines années seraient délicates. Il a fallu qu'on règle cette affaire de TVA, ce qui nous a coûté excessivement cher. Et à cela, c'est ajouté les frais d'un demi-million d'euros concernant le confinement. De plus, depuis quelques années, une chute des coûts de reprise matière. Par exemple, le prix du verre est passé de 24 euros à 13 euros la tonne, la reprise des PET, des plastiques et moins intéressant pour nous. En chute de recette, cela fait très mal.

Nous sommes vraiment sur des années compliquées mais on assume et on y travaille, avec l'aide des services, que je voulais d'ailleurs remercier pour leur implication et la préparation des documents et du rapport d'orientations budgétaires.

Avez-vous des questions ou observations ?

**Michel SEROUX** : Nous allons passer à la délibération 10. Il y avait une location de prévu avec la Société T'Air Energie, dont le fondateur est Monsieur Béchu, qui est installée actuellement dans des bureaux du Selectrom sur le site de l'Ecopôle. T'Air Energie porte un projet qui doit permettre le développement de l'énergie hydrogène. Malheureusement, elle est un peu en difficulté et y a 4200 euros de loyer impayés et ils sont dans l'incapacité de le payer aujourd'hui. Je pense, malheureusement pour eux, que la situation est compliquée et à ce jour ils n'occupent plus les locaux. Je vous demande d'annuler cette dette.

**Thierry SPAS** : Avez-vous des questions ? Qui s'oppose, qui s'abstient ? Je vous remercie.  
Nous sommes toujours en contact avec T'Air Energie car leur process reste très intéressant et nous essayons de voir dans quelle mesure le process mériterait que nous nous y intéressions toujours.

Nous avons à présent épuiser l'ordre du jour. Je vous rappelle que le prochain Comité syndical aura lieu le mercredi 17 février, avec le vote du budget primitif 2021 et je compte sur la présence de tous car, je vous le rappelle, nous sommes liés à un quorum de présence.

Je vous remercie beaucoup pour votre présence assidue et, surtout dans cette période bizarre, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, en famille et reposantes, en espérant que le mois de janvier nous permettra de bonnes surprises. A l'année prochaine.

Le Président lève la séance.